

POURQUOI MOOV-TOGO FINANCE SEULEMENT LES JOURNAUX DE L'OPPOSITION ?

DIRECTEUR PAR INTÉRIM : TCHAKADA M. VIVIEN

Prix: 250 FCFA



Hebdomadaire Togolais d'Informations, d'Analyses et de Publicités
18^e année - N°567 du 20 avril 2011

Mécanisme Africain d'Evaluation par les PAIRS
**LES MÉDIAS
TOGOLAIS
SENSIBILISÉS** P2



Affaire d'Atteinte à la Sûreté de l'Etat

FAURE CHOISIT

LA VOIE DE LA SAGESSE

P3



Projet AMADE/PROINVEST
DES EXPERTS À L'ÉCOLE DE LA PROCÉDURE
DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
ET MONTAGES DES OFFRES P2



Forum National sur l'Emploi des Jeunes à Kara

LES TRAVAUX PRENNENT FIN AUJOURD'HUI



Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)

Les Médias sensibilisés pour accompagner le processus

Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) ne pas confondre avec le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, est un instrument que les chefs d'Etats africains eux-mêmes ont initié pour s'évaluer, évaluer leur façon de gouverner leur pays, le niveau de démocratie qu'ils ont atteint,

2008 à SHARM El Cheik lors du 9e Forum des chefs d'Etat et de gouvernement du MAEP. Les voisins immédiats du Togo ; le Benin, le Ghana et le Burkina ont été déjà évalués. La Commission Nationale du MAEP du Togo en voie de constitution est présidée par l'ancien ministre Kondi AGBA. En vue de bénéficier des expériences

en conseil des ministres. Ce décret fixe le nombre de membre à 37.

La rencontre avec les médias a vu la participation du MAEP-Bénin, représenté par la vice-présidente de la Commission Nationale Dr Léontine D. Konou Idohou, dont le pays a présenté la première évaluation en janvier 2008, 4 ans après son adhésion.

Dans son discours d'ouverture, le président de la Commission nationale du MAEP du Togo, le prof Charles Kondi Agba a salué la présence de la vice-présidente du MAEP Bénin qui vient partager l'expérience de son pays avec le Togo. Il a également témoigné sa reconnaissance au partenaire, la Fondation Hanns Seidel pour son soutien aux travaux de l'atelier.

M. Agba a indiqué que le MAEP est associé à la bonne gouvernance et qu'une bonne gouvernance est assurée lorsque l'interaction ainsi que la répartition des rôles de la société civile et les pouvoirs publics reposent sur les principes de la participation, la transparence, la non discrimination, l'efficacité et la fiabilité dans les affaires publiques. Il a souligné en fin que le MAEP du Togo a la conviction que la bonne gouvernance est la condition nécessaire pour une croissance économique saine et durable.

Intervenant à son tour, la représentante résidente de la Fondation Hanns Seidel Mme Arijia Frank a fait remarquer que l'implication et la contribution de tous les Togolais est indispensable. Elle a salué la participation des médias à cette rencontre et a souhaité que ces derniers soient des porte-paroles du MAEP auprès de la population. Elle a assuré les autorités togolaises du soutien de sa Fondation dans la mise en place du MAEP dans notre pays.

" Adhésion du Togo au MAEP : Contexte et Perspectives ", a été la première communication de l'atelier. Elle a été présentée par le président national du MAEP, le Prof Charles Kondi Agba. Il a rappelé les objectifs du MAEP avant de souligner que ce mécanisme est né des discussions intra-africaines qui ont donné lieu au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001.

Après avoir présenté les différentes actions menées depuis l'adhésion du Togo en 2008, le prof Agba a tenu à préciser que le MAEP n'est pas un programme d'audit des chefs d'Etats ou d'un gouvernement, il n'est ni un programme pour plaire aux bailleurs de fonds encore moins une nouvelle conditionnalité de l'aide au développement.

La 2e communication intitulée " Mise en œuvre du processus MAEP : Expérience du Bénin ", a été présentée

du MAEP Bénin, a insisté sur la participation de toutes les couches de la société à l'autoévaluation du pays. Elle a tenu à préciser que les évaluations ne doivent pas se faire en période électorale pour éviter toute interprétation politicienne.

Le MAEP n'est pas coercitif, il est volontaire " C'est un outil de développement. Si nous réussissons, l'Afrique va décoller ", a-t-elle ajouté "

La 3e communication a porté sur " Rôle et contribution de la presse dans la Promotion du MAEP au Togo. Ce dernier thème a été présenté par M. Sogoyou Kéguéwé, conseiller technique ministre de la Communication et consultant en communication auprès de la Fondation Hanns Seidel. Il a insisté sur la contribution de tous les médias dans le processus d'installation du mécanisme dans notre pays.

La Commission nationale du MAEP sera dans les prochaines



évaluer la gestion des entreprises et surtout la bonne gouvernance en vue de promouvoir le NEPAD pour booster le développement de leur pays. Ce mécanisme permet de mesurer les performances au niveau d'un Etat. A cet effet, chaque Etat qui adhère à ce mécanisme doit mettre en place une Commission Nationale du MAEP qui comprend toutes les composantes de la société. Chaque Etat membre doit produire un rapport d'évaluation qui doit être à son tour évalué par les experts du MAEP continental basé en Afrique. A ce jour, sur les 53 Etats africains, 30 ont adhéré au processus du MAEP et 14 d'entre eux ont été évalués. Parmi les 30, figure notre pays qui a adhéré au mécanisme le 28 juin

des pays déjà évalués la Commission Nationale a organisé hier à Lomé un atelier de formation et de sensibilisation des professionnelles des médias. Cet atelier qui a pour thème " Les médias et le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs ", a pour principal objectif d'informer et de former les médias pour leur implication dans le processus et d'encourager leur pleine participation aussi bien qualitative que quantitative au déroulement de toutes les activités à mener dans le cadre de mise en œuvre du processus du mécanisme dans notre pays.

La Commission Nationale du Togo est en train de se structurer. Un décret a été déjà pris le 4 août 2010



par Mme Léontine D. Konou. Elle a exposé les différentes actions et le processus qui a conduit à l'évaluation

semaines face aux médias de l'intérieur pour partager le même message. DAO.Bissang

Projet AMADE/PROINVEST

Des experts à l'école de la procédure de passation des marchés et montages des offres

Dans le but de créer des viviers d'experts nationaux pour accompagner les PME dans leurs démarches de soumissions d'offres sur les marchés publics, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), organise conformément à son programme de mandature, des séances de formations à l'intention des opérateurs économiques togolais.

C'est dans ce cadre qu'un atelier de formation réuni depuis le lundi 18 avril 2011 à la CCIT à Lomé, des experts en procédures de passations des marchés et montages des offres du projet AMADE-PROINVEST. Cet atelier qui prend fin aujourd'hui vise à renforcer les capacités des participants afin qu'ils puissent assister les PME togolaises dans la soumission des offres, étant donné que nos entreprises ne sont pas aptes à répondre aux exigences des marchés publics.

" Le Projet AMADE est une réponse de l'Organisation Internationale de la

Francophonie (OIF) à la problématique d'accès aux marchés publics, notamment ceux financés par les bailleurs de fonds, pour les entreprises locales de ses pays membres ", a souligné le président de la CCIT M. FIAWOO Jonathan dans son discours d'ouverture. Il a précisé les objectifs du projet qui consistent à améliorer l'accès des entreprises à l'information sur les mécanismes de financement, les procédures de passation des marchés et les opportunités d'affaires. Il s'agit également de mettre en place une assistance technique aux organisations intermédiaires du secteur privé, abritant les points focaux des pays bénéficiaires. Le président FIAWOO n'a pas passé sous silence les activités réalisées depuis le lancement officiel des activités du projet en octobre 2010 à Abidjan. Il s'agit entre autres, du renforcement des capacités des points focaux sur " l'Intelligence économique et organisation d'un service de veille efficace ", le lobbying et la représentation

des entreprises auprès du secteur public ", etc.

Pour M. FIAWOO, la présente formation mettra l'accent sur les procédures des bailleurs de fonds multilatéraux et abordera les thèmes relatifs à la gestion de l'information, aux procédures internationales, au

président de la CCIT a exhorté les participants à l'assiduité afin que les objectifs du projet soient atteints. En effet, au Togo, il est attendu au terme du projet (30 septembre 2011), 10 soumissions et 2 contrats d'au moins 459 169 900 FCFA à remporter par les entreprises

Compétitivité (ACC10) des entreprises, basée à Barcelonne.

Pendant les 3 jours, elle a confié qu'elle va entretenir les participants sur plusieurs thématiques, entre autres, le contenu méthodologique pour participer au marché public international, les procédures à suivre, la constitution de partenariat, etc.

Rappelons que le coût du projet est de 1 105 668 525 FCFA, financé à hauteur de 90% par la subvention du programme PROINVEST. Les 10% restant du Budget qui s'élève à 110 566 800 FCFA sont pris en charge par les associés et les partenaires.

Au Togo, le comité national chargé de son exécution est dirigé par la CCIT. Il est composé du Conseil National du Patronat, le Groupement National des Entreprises de Bâtiments et de Travaux Publics, la Commission des Industries de la CCIT, et la Branche togolaise de la Bourse, de sous-traitance et de Partenariat. T. Vivien



lobbying, à la stratégie de l'entreprise pour aborder les marchés publics, etc.

Compte tenu de la pertinence des résultats attendus, le

du projet.

Notons que la formation est assurée par Mme Monica Rivera Escrich, experte de l'Agence Catalane pour la

Affaire tentative à la sûreté de l'Etat

Faure choisit la voie de la sagesse

L'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat est revenue au devant de l'actualité à la fin de la semaine dernière. Au cours d'un point de presse organisé à la sauvette le 14 avril 2011, le procureur général de la Cour d'Appel, M. N'DAKENA Atara a annoncé la mise en liberté provisoire de dix (10) détenus sur trente une (31).

Sur la liste, ne figure pas le nom du député Kpacha Gnassingbé. Dans son communiqué de presse, le procureur général de la Cour d'Appel motive sa décision en expliquant que depuis le 12 avril 2009, le ministère public a engagé une procédure contre plusieurs personnalités civiles et militaires qui a permis de constater que le maintien en détention de certains inculpés n'est plus nécessaire. Par conséquent, ils ont été mis d'office en liberté provisoire sous contrôle judiciaire. Cette décision somme toute heureuse, intervient deux ans après l'attaque du domicile du député Kpacha Gnassingbé à Kélégougan, suivie de son arrestation devant l'ambassade des USA le 15 avril 2009. La voie de la sagesse

dossier, on ne peut que se réjouir tout en félicitant le chef de l'Etat qui semble opter pour la voie de la sagesse. En effet, de sources dignes de foi, les dix premières libérations seront suivies de la libération



par vagues des 21 autres coaccusés dont le député Kpacha. La voie judiciaire semble donc écartée. Libérer

le député Kpacha dans un souci d'apaisement et de réconciliation entre les deux fils d'un même père, voilà ce que nous n'avons cessé de prôner. Cette solution d'apaisement, la tendance dure



dans l'entourage de Faure ne l'entende pas de cette oreille. Pour cause, c'est le noyau dur de l'entourage de Faure qui a semé la graine de la division

entre les deux frères. Ce n'est plus le lieu de dire qui a tort et qui a raison. Le plus important, étant de tourner cette page sombre.

On peut aujourd'hui mesurer l'amertume dans laquelle se trouve le président Faure. Pris en étau par les courtisans d'horizons divers, ajouté à l'inexpérience du début de son mandat, il a pris des décisions qu'il ne fallait peut-être pas. La réconciliation entre lui et ses frères en général et entre lui et Kpacha en particulier dépend exclusivement de lui. Cette réconciliation ne passera plus par ceux qui lui ont conseillé le pire. Le pays kabyè regorge de conflits aussi graves réglés en famille. Aussi, nous conseillons au président Faure de recourir aux sages du pays Kabyè. Ils vous aideront à faire revenir la

sérénité et la concorde dans la famille. Si vous y réussissez, vous entrez dans l'histoire.

- Liste des personnes libérées
- 1) Essolizam Gnassingbé
 - 2) Adjudant chef Seydou Ougbakli
 - 3) Kebera Kossi
 - 4) Papat Abalo
 - 5) Naya Eyadema
 - 6) Korzo Baronam
 - 7) Julien Gnassingbé
 - 8) Jaurès Tchéou
 - 9) Adjinnon Kossi Lambert
 - 10) Commandant Djiberegu

C'est par des forces obscures qu'on vous a opposé à tes frères. Mais mon président, vous pouvez vaincre ces forces des ténèbres avec l'Amour. Et ce mois Pascal où nous célébrons la résurrection du Christ s'y prête à merveille. Kao Victoire

Pour mieux répondre aux défis de la promotion des jeunes

Un forum National de Jeunesse est organisé à Kara

Un Forum national de la jeunesse, premier du genre au Togo, regroupe depuis lundi au Palais des Congrès de Kara plus de sept cent (700) jeunes venus des quatre coins du pays.

Organisé par le gouvernement à travers le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, ce Forum répond au soucis des plus hautes autorités du pays d'associer les jeunes aux débats sur les questions les concernant. L'organisation de cette rencontre dont le thème central est "Citoyenneté, Formation et Emploi: Défis à la Promotion de la

nariat, en informatique et en orientation professionnelle (bilan des compétences). Ils ont eu également une table-ronde au cours de laquelle les jeunes togolais de la diaspora ont partagé leurs expériences dans leur domaine d'activités. Ils se sont enfin répartis en groupes pour des travaux en ateliers au cours desquels ils formuleront des recommandations à l'intention du gouvernement et des partenaires. La cérémonie d'ouverture

a été présidée par la ministre du Développement à Base, Mme Victoire Tornégah-Dogbé en présence de plusieurs personnalités dont les députés, des représentants des organisations internationales, le préfet de la Région de Kara ainsi que des autorités militaires, religieuses et traditionnelles. Nous y reviendrons.

De nos correspondants
à Kara

Troubles Socio-Politiques des Années 90

- Le FRONT-SAGE pleure ses morts,
- ADEVA et FAM oublient les leurs

Le Front pour la Sauvegarde des Acquis de la Démocratie et la Gouvernance Efficiente (FRONT-SAGE), une association de la société civile, et dirigée par Me Jean Dégli, a organisé une marche samedi dernier à Lomé, en mémoire des victimes du mouvement de contestation contre le parti unique en 1991. En fait, se souvenir de nos morts n'est pas une mauvaise chose en soi, même si c'était une occasion pour les leaders de l'opposition d'exposer une fois encore leur égo. En tout cas, les Togolais sont habitués à ce sport favori de leur opposition.

Revenons sur le fond de la marche. S'il est vrai qu'il ya eu des morts pendant les troubles socio-politiques de 1991 au Togo, il est autant vrai que des morts on en compte aussi bien du côté de l'opposition que du pouvoir (RPT). On a encore en mémoire les massacres des populations à Bodjé, Notsé, Kpalimé..., tout simplement parce qu'elles étaient du Nord ou militantes du RPT.

Le FRONT-SAGE qui se veut une organisation de la société civile devrait penser à toutes les victimes

sans inclusif. Si non, il lui serait plus sage de ne pas réveiller les vieux démons, étant donné qu'il y a une Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) qui est à pied d'œuvre pour faire toute la lumière sur les violences à caractère politique, notamment celles de 1991 à moins que ces marches ne cachent des desseins inavoués.

Selon certains observateurs, la marche du FRONT-SAGE vise à réveiller les vieux démons, le retour à la source du combat des années 1991. Si tel est le cas, pourquoi l'Association pour la Défense des Victimes des Aggressions de 1991 (ADEVA) et le Front des Agressés et Mutilés (FAM) restent muets ou semblent oublier les leurs ? Loin de nous l'idée d'inciter à la riposte, mais juste pour signifier qu' "autre temps, autre mœurs". Au moment où il ya de l'électricité dans l'air, et que les efforts sont en cours pour la réconciliation des Togolais, nous devons tous faire des concessions pour avancer. Cela y va de l'intérêt des générations présentes et futures.

T. Vivien

CHU Lomé-Tokoin

Les malades confrontés au manque d'eau et à l'insalubrité

Malgré les efforts du gouvernement dans la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires, beaucoup reste à faire. L'insalubrité, le manque d'eau et l'escroquerie sont entre autres, les maux qui déshonorent nos hôpitaux.

A la traumatologie du Centre Hospitalier Universitaire de Lomé-Tokoin, les malades n'ont pas d'eau. La source de la vie est devenue un produit de luxe pour les malades. " Pour me doucher et pour me faire de la bouillie, on est obligé d'aller acheter du pure water ", s'alarme un patient financièrement essoufflé. Or l'eau de robinet n'est pas gratuite. Pourquoi ne pas multiplier les points de vente pour alléger la tâche aux patients ?

L'autre problème inquiétant est celui des sanitaires. Si vous êtes de passage au CHU n'osez pas visiter un sanitaire, sinon vous allez tomber malade. L'adage selon lequel celui qui a la diarrhée n'a pas peur de l'obscurité n'est pas applicable ici. C'est très sale, ça pue, ça intoxique.

Présentement, à cause du manque d'eau, les prix des toilettes ont augmenté. Pour satisfaire ses besoins, il faut payer 50 F et 25 F pour l'urine. Des frais de trop pour les malades. La conséquence immédiate est que les gens préfèrent garder leurs déchets sous les lits et à la

tombeée de la nuit, ils les jettent sur les espaces libres, une source de contagion supplémentaire.

Un autre mal décrit à l'hôpital est celui de surplus de médicaments que prescrivent les médecins. Une sorte de business, surtout au niveau du bloc opératoire. " Quand je suis rentré dans le bloc, je les regardais, ils diminuaient les produits qu'ils mettaient dans un autre carton. Malheureusement, je suis pris par le sommeil à cause de l'anesthésie ", nous a confié un autre patient qui se demande par où sont passés les produits dans le carton, pour qu'à la fin de l'opération son carton qui était plein de produits devienne vide.

Beaucoup de témoignages qui frisent un business déguisé, en violation totale des règles de l'éthique et de la déontologie médicale. Après tout, l'hôpital n'est ni le Port, ni le grand marché. Par ailleurs, on se demande où sont passés les services d'hygiène et les services sociaux ?

Le ministère de la Santé doit assumer ses responsabilités. On va à l'hôpital pour se faire soigner et non pour contracter des maladies. Aussi, il doit veiller à ce que les hôpitaux ne manquent pas d'eau et d'électricité. Prenons donc soin de nos hôpitaux car la santé de nos populations en dépend.

T. Vivien



Jeunesse Togolaise", s'intègre dans la dynamique ayant pour finalité de renforcer et d'encourager les actions de développement personnel et collectif. Il est attendu de ce Forum, qui prend fin ce mercredi, des contributions en vue de la finalisation d'un document d'orientation permettant de guider les initiatives que le gouvernement compte prendre dans les années à venir en faveur des jeunes.

Durant les deux premiers jours, les participants ont suivi un exposé sur le thème central de la rencontre et des ateliers de formation en entrepre-

Préfecture du Moyen Mono Canton de Kpekplémé/Attifoutou

Le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise confronté à une gestion des communautés

Dans une de nos publications précédentes, nous écrivions qu'on cesse de considérer les paysans comme étant des imbéciles. D'aucuns ne nous ont pas pris au sérieux. Mais comme votre Journal LA DEPECHE est toujours proche de la vérité, le temps vient de nous donner raison. L'affaire que nous portons à votre connaissance dans la présente édition, s'est déroulée le 1er avril dernier à Kpekplémé et Attifoutou, deux villages voisins dans la préfecture du Moyen Mono. Grâce à la politique de proximité du président Faure, la localité a pu bénéficier de certaines réalisations. Alors que Kpekplémé a eu à bénéficier de 11 forages d'eau, d'électrification, Attifoutou, village voisin n'a eu droit qu'à un forage. Pour la création d'un CEG de la localité, c'est Attifoutou qui a donné un terrain. Mais curieusement après la construction du CEG c'est le nom Kpekplémé qu'on a donné au CEG! Il a fallu que Attifoutou proteste pour que justice soit faite. Frustrées et humiliées, les populations d'Attifoutou prennent leur mal en patience et attendent leur

heure de revanche. Cela n'a pas tardé. C'est dans un contexte de tension entre les deux villages que le ministre de l'Assainissement, pour répondre aux promesses faites par le candidat Faure lors de la campagne présidentielle décide de réaliser une mini-adduction d'eau à Kpekplémé. Pour ce faire, les services techniques de l'Hydraulique ont recouru au seul forage d'Attifoutou qui a un fort débit. Attifoutou s'oppose catégoriquement. Pour faire entendre raison aux populations du village, le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise, général de son état débarque le 1er avril 2011 à Kpekplémé où il a animé un meeting qui a rassemblé les forces vives des deux villages frères. Pendant quatre heures d'horloge, le général Zakari Nandja n'a pas pu convaincre les populations d'Attifoutou de laisser tirer l'eau de leur forage pour la mini-adduction d'eau à Kpekplémé. La rencontre a pris fin sans que Attifoutou ne cède d'un iota. "La démocratie est bonne hein", s'est écrié le général Nandja.

La démocratie est vraiment

bonne parce qu'elle suppose qu'on implique les populations dans tout ce qu'on entreprend en leur nom. Pour ne l'avoir pas compris, les responsables de l'Hydraulique villageoise ont opposé deux villages au lieu de les amener à vivre en bonne entente.

Il faut saluer le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de

l'Hydraulique Villageoise. Mis au courant du problème créé par ses services techniques, il a fait le déplacement de la localité pour écouter les uns et les autres. Ce que conteste Attifoutou, c'est qu'on a voulu les humilier en ne leur donnant pas au moins un ou

deux poteaux électriques pour sortir leur village des ténèbres. Ça, ils ne l'ont pas toléré. Une juste répartition des richesses, c'est ça la démocratie et c'est ce à quoi aspirent les Africains de Johannesburg à Tunis et de Dakar à Addis.

Kao Victoire

MOOV finance les journaux de l'opposition ?

En vue de rendre plus visibles ses activités en faveur de ses clients, Togotélécom a signé un partenariat avec un certain nombre de médias de la place. Cet acte louable posé par Togotélécom n'est pas du goût de certains confrères. Ceux-ci par des écrits concertés s'en sont pris au directeur général de Togotélécom. Ce n'est pas un plaisir de répondre aux écrits des confrères. Mais avouons

qu'on est parfois obligé de le faire. Il y a plus de trois ans que l'opérateur MOOV a signé un partenariat avec des journaux de la place. A la différence de Togotélécom qui l'a fait sans distinction de la ligne éditoriale, la société MOOV a signé les contrats exclusivement avec des journaux de l'opposition sans que personne ne trouve rien à dire. Voilà la triste réalité de notre pays. On n'écrit pas pour informer

mais pour intoxiquer, manipuler et nuire. Parce que MOOV finance l'opposition, on ne trouve rien à dire. Mais on crie haro sur le DG de Togotélécom qui a eu le souci de partage.

Si nous voulons que les choses changent dans notre pays, nous devons changer nos mentalités. C'est à la presse de donner l'exemple.

K.V

Un commerçant chinois tué et sa femme blessée dans le braquage de leur magasin à Lomé

Un couple chinois d'une société de commerce de textile à Lomé a fait l'objet mercredi dernier d'un braquage qui a causé la mort de l'époux tandis que sa femme a été blessée gravement.

Le braquage était intervenu vers 13h 10. Le couple chinois travaillait dans le magasin lorsque trois personnes, y sont entrées brusquement pour opérer un pillage. Ils ont poignardé le mari et la femme.

Les voisins du magasin chinois ont accouru alertés par les cris de détresse, les trois malfaiteurs ont pris la fuite sans s'emparer du coffre-fort.

Le commerçant chinois, gravement blessé est mort sur place alors que son épouse a été transportée au centre hospitalier universitaire de Lomé par un voisin togolais pour des soins d'urgence.

Aussitôt informé, l'ambassadeur de Chine au Togo, M. Wang Zuofeng, a envoyé des diplomates sur

les lieux et à l'hôpital pour apporter soutien et réconfort à la femme blessée et aussi remplir des formalités nécessaires en faveur de la victime.

L'ambassadeur de Chine M. Wang Zuofeng, s'est rendu jeudi après-midi à l'hôpital où il s'est entretenu avec la commerçante chinoise blessée pour s'enquérir de son état de santé.

Suite à cet incident les commerçants chinois à Lomé ont décidé jeudi de fermer leur commerce au grand marché de Lomé, dans la journée de vendredi en signe de solidarité et de condoléances profondes à leur compatriote mort.

Ils demandent également aux autorités togolaises de prendre des mesures efficaces pour "arrêter rapidement" les tueurs et protéger la vie et les biens des ressortissants chinois au Togo.

Source : Xinhua

2e édition du Festival National des Griots Rendez-vous ce samedi à Pagouda

Le comité d'organisation du Festival National des Griots a animé une conférence de presse hier à la Direction de la Culture à Lomé. Au cours de cette conférence de presse, le ministre des Arts et de la Culture M. Yacoubou Kourmadjo Hamadou et le président du comité d'organisation M. Georges Oulégoh Kéyéwa ont éclairé les journalistes sur l'origine et les objectifs de ce Festival.

En effet, selon M. Kéyéwa, l'idée de la naissance de ce Festival est une initiative du gouvernement depuis août 2007, suite au décès du célèbre griot de Pagouda, feu Yassi Wéyéwema. Depuis lors, l'idée a fait son chemin pour aboutir à l'organisation l'année dernière de la première édition.

Le Festival National des griots est donc initié pour immortaliser la mémoire du griot de Pagouda. Mais au-delà, il s'agit de promouvoir l'art griotique. Le thème retenu cette année est : " Réduction de la pauvreté dans les zones rurales ". A travers ce thème, les promoteurs veulent susciter le changement des mentalités. " L'art griotique est thérapeutiques ", adit M. Kéyéwa. Les

griots dans nos sociétés jouent un grand rôle. Ils participent à la sensibilisation, sur la lutte contre le VIH/Sida, la déperdition scolaire, le trafic d'enfants, l'harmonie dans les foyers, la gestion des affaires de la cité, etc. " Aussi, dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine

thème de cette année s'inscrit dans la droite ligne du souci du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, étant donné que la pauvreté n'est pas seulement matérielle, mais aussi mentale.

Au total, 17 candidatures, venant de plusieurs horizons du



immatériel, c'est un art qui fait partie des arts que cherche à prôner la politique culturelle nationale afin de faire du Togo, une zone touristique ", a ajouté M. Kéyéwa, en saluant le chef de l'Etat pour l'intérêt qu'il porte à cette initiative. Selon le ministre Yacoubou Hamadou, le

Togo et de différentes couches socioprofessionnelles vont livrer leurs prestations le samedi 23 avril 2011 à la Maison de la Culture de Pagouda. Tout le monde est cordialement invité à ce grand rendez-vous culturel.

T. Vivien

Togopub.com

Un portail pour la promotion des PME/PMI Togolaises à l'extérieur

La Maison de la Presse à Lomé est le cadre choisi par les responsables de l'Association Fonds d'Assistance pour le Développement des Petits Commerces (FADPC) pour le lancement officiel de leur site Internet

services telles que : la publicité sur Internet, le répertoire des entreprises, l'hébergement de serveur, les sms en ligne, etc.

Selon M. Tété, l'objectif de togopub.com est de répertorier



www.togopub.com

La cérémonie s'est déroulée le vendredi 15 avril 2011 en présence des représentants des institutions publiques et privées, des journalistes et des artisans.

Dans son discours de circonstance, le trésorier général du FADPC, M. Joachim Tété Adjévi-Nglokpé a souligné que la création de ce site est partie du constat selon lequel, malgré les opportunités qu'offrent les NTIC, les artisans et les petits commerçants Togolais ne sont pas visibles sur la toile. " togopub.com est un site internet dynamique conçu pour pallier tant soit peu le vide chronique de la publicité virtuelle ", a-t-il dit.

Ce site offre des prestations de

tous les corps de métier et de les mettre sur le site pour une visibilité sur le plan mondial afin que tout internaute qui voudrait des informations dans un domaine précis puisse avoir les contacts nécessaires. Il s'agit surtout de faire la promotion des petits commerçants et artisans. Le coût de l'inscription est de 10 000 F CFA.

Selon l'administrateur de ce site, M. Bruno Ogooussan, tous ceux qui sont inscrits sur togopub.com sont directement référencés dans Google.

Pour plus amples informations, allez sur www.togopub.com

T.V

La Croix -Rouge Togolaise, une organisation au service de l'humanité à soutenir

Créée le 26 février 1959, sur la base des conventions de Genève et des principes fondamentaux du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, la Croix-Rouge Togolaise (CRT) se fixe pour mission l'amélioration des conditions d'existence des personnes les plus vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. La CRT prévient et atténue les souffrances humaines en temps de paix et en temps de Guerre en s'appuyant sur le partenariat et l'actions des volontaires. L'un de ces principaux canaux d'action est la sensibilisation. C'est dans le cadre de ses activités de sensibilisation que la CRT en collaboration avec le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à Lomé, ont organisé lundi dernier une journée d'information à l'intention des responsables des Médias. Cette rencontre qui s'est tenue à la HAAC, visait à mieux faire connaître aux professionnels des médias l'Institution Croix-Rouge ainsi que ses interventions en faveur des populations vulnérables.

Les participants ont eu droit à la présentation du CICR, par M. Emmanuel PLACCA, représentant du CICR, à Lomé. Le CICR est une organisation impartiale, neutre et indépendante créée en 1863 qui a pour mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence et de leur porter assistance. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.

La Deuxième communication a porté sur le Fonds Spécial pour les Handicapés (FSH). Cette communication présentée par M. Michel DEFFONTAINES, un représentant du Fonds au Togo, a permis aux médias de mieux connaître le FSH. En effet le FSH est une création du CICR et qui

date de 1983. Le FSH est présent en Amérique Latine, en Asie du Sud-Est et en Afrique. Il est présent en Ethiopie et depuis l'année dernière se trouve également dans notre pays. Au Togo, le FSH appuie le Centre National d'Appareillage Orthopédique (CNAO) et l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux (ENAM), une référence en Afrique et qui explique le choix du Togo par le FSH selon M. DEFFONTAINE.

missions difficile de terrain qu'elle est parfois amenée à effectuer. Il a donc fait savoir que la communication a quitté son statut de simple outil d'information pour se transformer en un véritable instrument de développement et invite la presse à continuer son travail.

Quant au responsable de la HAAC M. Philipp EVEGNO, il a trouvé l'initiative louable au regard de l'actualité caractérisée par de multiples conflits



Le chargé de communication au CRT, M. Kenneth LAWSON a entre-tenu les journalistes sur les récentes interventions humanitaires en faveur des populations vulnérables au Togo. Signalons que la CRT et ses partenaires le CICR, la Croix-rouge Allemande, Danoise, Française, Suisse, Italienne, et Espagnole ont activement œuvré dans toutes les régions du Togo, à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures, des forages etc.

Rappelons qu'à l'ouverture de la rencontre, le président national de la CRT, M. Gagno Norbert PANIAH a salué le travail que la presse abat aux côtés de la Croix-rouge même dans les

avec leur cortège de morts ainsi que par les efforts déployés avec abnégation par les organisations humanitaires pour soulager la souffrance des vivants et protéger leurs droits fondamentaux menacés par le chaos de la violence et catastrophes. Il a également saisi l'occasion pour saluer l'assistance multiforme et professionnelle que la CRT a donnée lors des inondations.

Les sociétés d'Etats et sociétés privées doivent soutenir cette organisation pour la permettre d'atténuer les souffrances de nos populations. Soutenir des concerts et élections de Miss c'est bien beau mais venir en aide aux populations en situations difficiles dans les coins et recoins est encore mieux.

DAO Bissang

Corruption

La justice togolaise au plus offrant

Malgré la modernisation de la justice, le mal de la corruption persiste. En avril 2009, un monsieur dont nous taisons le nom avait approché un démarcheur pour acquiescer un lopin de terrain. Un autre monsieur qui était à côté lui apprend qu'il est un géomètre en quête de financement pour lotir 4 hectares de terrains agricoles, dans les environs de Mission Tové. Rendez-vous fut pris le lendemain pour visiter les lieux. Avant toute transaction, monsieur, à la recherche de lopin fait appel au cabinet du notaire Me Garba Zouberou situé dans les environs de CREFER. Avant toute transaction, le notaire pose les questions suivantes au géomètre.

1- Le contrat de travail qui lie le géomètre aux propriétaires terriens, dûment signé par le chef canton de Mission Tové (P/Zio)

2- La présence effective des propriétaires terriens à son cabinet.

Monsieur Nyamaku, expert en falsification de papiers administratifs, apporta le contrat de travail comportant la signature du chef canton de Mission Tové et ses amoinies. A la suite, on apprend que M. Nyamaku est un chef de gang qui opère dans le foncier. C'est ainsi qu'il emmena les membres de son réseau comme étant les prétendus propriétaires terriens.

Le contrat est vite signé le 28 avril 2009. Le notaire n'a pas su faire les enquêtes et vérifier les allé-

gations de ces messieurs. A Daleko (quartier périphérique situé entre Legbassito et Agoenyivé), se trouve un autre réseau de jeunes escrocs, spécialisés dans la vente frauduleuse de terrains appartenant à d'honnêtes citoyens. Ils ont des rabatteurs un peu partout dans la ville. Ceux-ci cherchent " les pigeons " qu'ils refilent aux chefs de gang. Ces derniers se chargent de travailler la victime et lui faire acheter ou financer les travaux de lotissement d'hypothétiques terrains agricoles se trouvant soit à Tchévi ou proche de Kovié non loin des propriétés de la maman du président de la République.

Ces escrocs âgés de 25 à 60 ans, toujours bien habillés, chaines au cou, gourmettes aux poignets, sourire aux lèvres, l'air très respectable, gentils à la limite. Ces gourous disais-je, n'ont peur de rien et de personne. Ils ne comptent que sur leur gri-gri et amulettes pour appâter leurs proies. Si vous les voyez, fuyez. Ne les écoutez surtout pas. Ils endorment le plus vigilant des sentinelles. Parmi leurs victimes, on trouve aussi bien des officiers de force de l'ordre, des cadres et surtout de pauvres fonctionnaires. Après avoir vendu toutes les terres appartenant à leurs ancêtres sans souci d'économie, ces messieurs qui vivent maintenant dans la rue, rêvent d'un jour où le RPT ne sera plus au pouvoir pour disent-ils pour renvoyer tous les nordistes de

leurs maisons!

En 2009, monsieur Nyamaku a dépensé des milliers de francs frauduleusement gagné pour s'attacher les services d'un vaudou. On raconte encore à Daleko que les gens ont mangé et bu à satiété deux semaines durant.

Ce qui est pathétique, c'est la manière dont ces analphabètes, avec un français approximatif ont eu le culot de rouler ce notaire dans la farine et ceci dans son cabinet en plus. Malgré les charges retenues contre le géomètre indélicat, il est toujours en liberté et continue de faire d'autres victimes. Ayant découvert plus tard la supercherie, le notaire n'a rien fait jusqu'alors pour faire dédommager son client. Se taisant, il encourage les autres membres du gang dans leur escroquerie. Pour avoir osé, M. Nyamaku est porté en triomphe dans tous les cantons de la préfecture de Zio pour sa roubardise. Il est craint pour ça. Désormais, la voie est ouverte à tous les délinquants de tous poils pour nuire aux paisibles citoyens.

Les arrestations

En février 2011, M. Nyamaku fut arrêté par un officier du camp FIR, à qui il a revendu un lot ne lui appartenant pas. Son arrestation est digne d'un film indou où les incantations et tentative de disparition n'ont rien données. Les voodoo l'ont lâché. Le truant passa trois jours dans les geôles de la gendarmerie d'Agoé. Le réseau se leva comme un seul

homme usant de toutes sortes de stratagèmes pour faire libérer le chef de la mafia. Un monsieur s'est présenté à la gendarmerie comme étant comptable à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo. Il a demandé à signer une reconnaissance de dette afin de faire libérer son frère. C'est un mensonge, car il ne connaît même pas où se situe la Chambre de Commerce à Lomé. Un autre membre du gang qui s'est présenté comme étant chef d'un village d'Aghéoulou a dit avoir plusieurs hectares de terres agricoles qu'il vendra pour payer les ayants droits.

Un soi-disant venu de France, voudrait sa relaxe en attendant qu'il finisse la vente de ses voitures importées. Entre temps, 8 autres personnes ont ajouté leurs plaintes à celle de l'officier. Trois autres plaignants ont écoutés les supplications et les promesses de sa famille pour retirer leurs plaintes. Après trois jours de garde à vue, il a été déferé.

Et pendant son procès, il nia comme tout bon escroc avoir usé de faux pour extorquer de l'argent chez les plaignants.

Quand on sait comment le Togolais se saigne pour s'acheter un lot de terrain pour avoir son " chez soi " avec son salaire de misère. Le malheur de ces infortunés, c'est de croiser sur leur route un certain Nyamaku et compagnies qui ont été libérés malgré leurs crimes. Aujourd'hui, M. Nyamaku et sa

clique vivent dans le grand luxe, mènent une vie de nababs. Notre géomètre se fait appeler Eyadema. Il use de ruse pour s'attirer la sympathie des agents de force de l'ordre.

A l'audience, le tribunal de première instance s'est laissé avoir. Sinon comment un mafiat de l'acadbit de ce géomètre peut écopé seulement de 12 mois dont 6 assortis de sursis ? Ce qui équivaut à sa relaxe pur et simple, après un procès étalé sur 3 mois. Ironie du sort le jour même de l'audience, un quidam qui a falsifié et vendu le terrain de son cousin, donc un délit similaire s'est vu infliger une peine de plus de trois ans! Deux poids, deux mesures. Le pauvre n'avait personne pour s'acheter les faveurs de la justice togolaise.

Selon les indiscretions glanées ça et là, les membres du réseau auraient conclus des pactes avec des éléments de la Justice. Nous n'avons pas les preuves.

Quand aux plaignants, ils se retrouvent avec des dettes à la BTD, cette banque qui sait bien aider fonctionnaires et salariés togolais à avoir les chez.

Notre justice préférerait les espèces sonnantes et trébuchantes au lieu d'aider de pauvres citoyens abusés par des escrocs à entrer dans leur droit.

La Rédaction.

MESSAGE DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DU TOGO SUR LA FRANC-MAÇONNERIE ET LES AUTRES SECTES, FACTIONS SÉDITIEUSES, ASSEMBLÉES, RÉUNIONS, AGRÉGATIONS, CONVENTICULES PARA-MAÇONNIQUES

1. Saisis à plusieurs reprises et de plus en plus fréquemment par des chrétiens en quête de Vérité, et interpellés, au surplus, par les prêtres, "coopérateurs de l'Ordre épiscopal dans l'accomplissement de la mission apostolique à eux et à nous confiée par le Christ" (1), Nous, vos Evêques, réunis en Session ordinaire, venons vous assurer que nous avons cueilli votre quête, brûlante, angoissée. Par notre voix, c'est la voix du Christ Jésus lui-même, Tête de son Eglise qui est son Corps, qui vous rejoint assurément en toute confiance.

L'Evêque, telle une sentinelle toujours en éveil, a reçu charge et mission d'enseigner et de rappeler à tous, l'Evangile de la vie. "Maître de perfection"(2) "il est appelé à indiquer, partout et en tout temps, le chemin de la vérité et de la vie.

Saint Paul, vous le savez, recommandant à son disciple Timothée de garder le dépôt de la foi avec l'aide de l'Esprit Saint, l'Esprit souverain qu'il a reçu par l'imposition des mains (cf. 2 Tim 1, 14 et rites de l'ordination épiscopale). Ce dépôt est confié par le Christ Seigneur à son Eglise, fondée sur la foi de l'Apôtre Pierre qui a la mission d'affirmer ses frères (Mt. 16/15-20 et Jn. 21/15-20 ; Luc 22/31-32). C'est donc de l'Eglise que nous recevons ce que nous devons croire et professer de la foi et de la vie en Jésus-Christ. L'Eglise nous la transmet infailliblement, avec la garantie explicite de Jésus qui a prié pour Pierre (Luc 22/31-32).

(1) Presbyterorum Ordinis (Ministère et Vie des prêtres), N° 2

(2) Christus Dominus (Charge pastorale des Evêques), N° 15

2- Et maintenant, il faut camper, situer notre propos : de quoi s'agit-il ?
Aux Sources du Ministère Episcopal
A) L'appel du Christ Jésus
- Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre (Mt 28/18-20),
- Allez donc, de toutes les nations faites des disciples,
- Les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit,
- Leur apprenant à garder ce que je vous ai prescrit,
- Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles.

3- Le théâtre du drame de la vie humaine et chrétienne, c'est :

- Le Monde
- Il y a deux mondes :
 - a) - celui que Dieu aime
 - b) - celui que Dieu n'aime pas.
- A celui qu'il aime, Jésus déclare de sa propre bouche : "Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Unique Fils pour que tout homme qui croit en Lui ne périsse pas mais ait la vie éternelle." (Jn 3, 16-17).
- De celui qu'il n'aime pas, Jésus avertit : "Vous êtes dans le monde, mais vous n'êtes pas du monde" (Jn 15, 15 ; 15, 19 ; 17, 14-16 ; 1 Jn 5, 19).
- Les Apôtres ont bien compris la leçon qui l'ont répercutée constamment sur l'enseignement des fidèles (1 Jn 2, 16 ; Gal. 6, 14).
- C'est Jésus Lui-même qui tirait la conclusion : "Vous ne pouvez pas servir deux maîtres..." (Mt 6, 24 ; Luc 16, 13), mais il prie pour les siens qui sont dans le monde. Il les appelle ses amis... Car le serviteur ignore ce que fait son maître. "Je vous appelle mes amis parce que tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître" (Jn 15, 15).

4- L'initiation chrétienne :
L'homme baptisé est initié à la vie comme l'on vit dans le Christ : "la vie, pour moi, c'est le Christ" (Phil 2, 20). Ainsi, pour Ignace d'Antioche, être chrétien, c'est devenir christophore - c'est-à-dire porteur du Christ -, ce qui ne peut vouloir dire que suivre le Christ par amour avec une disponibilité inconditionnée jusque dans les souffrances et dans la mort.

5- Le Foisonnement des religions, des courants d'idées, des systèmes de pensées

En effet, voici plusieurs années, des groupes ésotériques et autres fraternités ont comme envahi notre monde, distillant des doctrines pour le moins pénétrables,

face auxquelles le chrétien doit s'interroger et se situer, en cohérence avec sa foi. Parmi ces associations, certaines sont venues de l'Orient - l'Hindouisme, le Bouddhisme, l'Eckankar et autres "religions" du même bord - alors que d'autres sont venues de l'Occident : la Franc-maçonnerie et la Rose Croix, entre autres. Bien des sectes dont on peut se demander ce qu'elles gardent de Chrétien, comme les Témoins de Jéhovah et d'autres, sont un équivalent des formes de l'ancien gnosticisme : celui-ci correspond à certaines tendances de l'esprit humain déchu vers un ésotérisme plus ou moins puéril et prétentieux (occultisme, Théosophie et toutes sortes d'orientalisme de pacotille), la prétention à une connaissance supérieure réservée à quelques initiés.

Vous êtes donc confrontés dans ce monde où vous êtes et vers lequel vous êtes envoyés par le Christ pour être comme Lui-même "la lumière du monde et le sel de la terre" (Mt 13/16) ; vous êtes confrontés à des sollicitations pressantes et acharnées de la part de nombreuses confréries de courants d'idées et de systèmes de pensées divers qui vous proposent des mirages de réussite terrestre, quitte à vous en dégager dans la cérémonie de désengagement à laquelle on procède autour des dépouilles mortelles de la "sœur" ou du "frère" décédé. Vous devez savoir que, pour la plupart, ces sociétés initiatiques qui prétendent apporter le salut terrestre à leurs membres rejoignent étrangement la pratique des courants ésotériques de nos religions traditionnelles : elles n'offrent que des biens de la terre, des biens caducs et périssables ; les biens éternels de l'au-delà leur échappent.

6- Rappel de l'enseignement de l'Eglise

Selon des sources mal informées, la position de l'Eglise face à la franc-maçonnerie aurait changé après le Concile Vatican II. En réalité, depuis le 28 avril 1773, date à laquelle le Pape Clément XII a condamné la franc-maçonnerie, la position de l'Eglise n'a pas varié. En effet, "opératives et catholiques à l'époque médiévale, les loges sont devenues spéculatives au cours du XVIIIème siècle. Fortement imprégnées par la pensée des lumières, elles se distancient de l'Eglise et se soucient très peu des condamnations papales, surtout en France. C'est au cours du XIXème siècle que le conflit entre l'Eglise et la franc-maçonnerie entre dans sa phase aiguë. L'influence de la Théophilanthropie issue du culte de l'Être Suprême créé par Robespierre finit par déboucher sur des essais de culte maçonnique dont l'objectif est le remplacement des religions par un culte universel nouveau dans une perspective déiste. De décennie en décennie, les manifestations d'anticléricalisme se multiplient et, progressivement, la maçonnerie déiste française cède place au courant rationaliste laïc. Au début de la seconde moitié du XIXème siècle, en France et en Belgique, des maçons fondent la ligue de l'enseignement qui va devenir le fer de lance de la laïcité. Un peu partout émerge l'idée d'une société nouvelle "débarassée des croyances religieuses" (3.)

Ainsi, d'une part, le Code de Droit Canonique de 1983 ne cite plus nommément ni la franc-maçonnerie ni aucune autre association du genre. Cependant, il condamne les associations dont les doctrines sont contraires ou incompatibles avec la foi chrétienne (CC 1371, 1374).

D'autre part, le Saint Siège a été "en correspondance, dans les années 1970-1980, avec quelques Conférences Episcopales particulièrement intéressées par ce problème en raison du dialogue que certaines personnalités catholiques avaient entrepris avec des représentants de quelques Loges qui se déclaraient non hostiles et/ou même favorables à l'Eglise" (4)

Ces deux démarches ont pu être interprétées comme une reconnaissance tacite ou implicite de la franc-maçonnerie par l'Eglise.

(3) NEFONTAINE Luc, Eglise et Franc-maçonnerie, Editions du Chalet, Paris, 1990, p. 113-114.

(4) Documentation Catholique du 5 mai 1985, p. 482

7- Face à une telle situation, l'Eglise a tenu à préciser ce qui suit :

7.1. L'absence de mention expresse de la franc-maçonnerie dans le Code de 1983 découle simplement des critères adoptés dans la rédaction de ce Code ; cela ne saurait constituer une acceptation de la Franc-maçonnerie.

7.2. Le dialogue ouvert entre certaines Conférences Episcopales et la franc-maçonnerie dans les années 1970-1980, a permis à l'Eglise de préciser sa position par rapport à cette association. Il ne saurait être considéré comme expression d'un changement d'appréciation ou de décision.

8. A la suite de ce qui précède, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, alors présidée par le Cardinal Joseph Ratzinger - actuel Pape Benoît XVI - a tenu à affirmer ce qui suit :

8.1. "Le jugement négatif de l'Eglise sur les associations maçonniques demeure donc inchangé ; parce que leurs principes ont toujours été considérés comme incompatibles avec la doctrine de l'Eglise, et l'inscription à ces associations reste interdite par l'Eglise. Les fidèles qui appartiennent aux associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent accéder à la Sainte Communion" (5).

8.2. La question est d'une gravité telle que le Saint-Siège n'a pas cru bon de laisser à chaque "autorité ecclésiastique locale la compétence pour se prononcer sur la nature des associations maçonniques par un jugement qui impliquerait une dérogation à ce qui a été affirmé ci-dessus" (6).

8.3. Raisons de cette incompatibilité

Il n'est pas dans notre intention de présenter ici une liste exhaustive des raisons pour lesquelles la Mère Eglise déclare la Franc-maçonnerie incompatible avec la foi catholique. Qu'il nous suffise donc de relever quelques-uns des arguments évoqués par l'épiscopat allemand, à la suite de son dialogue avec des Loges maçonniques, entre les années 1970 et 1980.

A. La vision du monde des francs-maçons s'appuie sur un relativisme et un subjectivisme qui ne peuvent s'harmoniser avec la foi en la parole révélée de Dieu et avec la doctrine authentiquement exposée de l'Eglise catholique.

(5) Les rapports entre la franc-maçonnerie et l'Eglise Catholique de Rome, Déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Rome, le 26 novembre 1983.

(6) Idem

B. Le concept de la vérité chez les francs-maçons pose problème. Ils nient la possibilité d'une connaissance objective de la vérité et rejettent toute idée de dogme, n'hésitant pas à affirmer que "toutes les institutions qui reposent sur un fondement dogmatique, et dont l'Eglise catholique peut être considérée comme la plus représentative, exercent une contrainte de foi" (7).

C. Le concept maçonnique de Dieu, "le grand architecte de l'univers", cache un déisme flou et dangereux. En effet, pour le franc-maçon, "le grand architecte de l'univers" n'est pas un Dieu personnel et ne rend pas compte d'un Dieu Père et Seigneur.

D. La conception maçonnique de la révélation ne concorde pas avec l'enseignement reçu du Seigneur sur une autorévélation de Dieu. De même, en reliant le christianisme à la religion astrale primitive des Babyloniens et des Sumériens, les francs-maçons s'opposent à la foi en la Révélation.

E. Une étude des trois rituels des Degrés d'apprenti, de compagnon et de maître permet de découvrir que ces actions rituelles présentent un caractère similaire à celui des sacrements, au point d'inclure le candidat dans des confusions assez graves.

F. Les francs-maçons sont liés par l'engagement d'une adhésion à la vie et à la mort. Ceci introduit, vu de l'extérieur, à une fraternité solide. Mais cet engagement engendre plus souvent une complicité et entraîne des menaces pour l'initié qui, pour une raison ou pour une autre, voudrait quitter l'association.

D'autres raisons existent, mais celles-

ci suffisent largement pour affirmer que la Franc-maçonnerie et la foi chrétienne sont incompatibles.

LENNHOFFPOSNER, Internationales Freimaurer Lexikon, Vienne, 1975, p. 34, cité par la "Déclaration de l'épiscopat allemand, Op. Cit., p. 446.

Conséquences de cette affirmation

9- A la suite de ce rappel, il faut préciser que le présent message veut faire parvenir à la connaissance du plus grand nombre la position de l'Eglise ; il ne cherche pas à entrer dans une quelconque polémique. Ce faisant, les Evêques du Togo veulent éclairer les fidèles et placer tout homme, tout chrétien face à sa conscience dans le domaine si important du salut.

C'est ce à quoi déjà Saint Irénée de Lyon s'était appliqué avec succès à la fin du 2e siècle dans son livre "Contre les Hérésies - Dénonciation et Réfutation de la Prétendue Gnose au nom Menteur". Nous invitons chaque fidèle à réviser sa fidélité à l'Eglise et à ses enseignements qui sont, eux aussi, paroles de vie, puisque donnés en communion avec le Successeur de Saint Pierre.

10- Ainsi donc, aucun fidèle du Christ ne devrait s'entêter et appartenir à ces associations maçonniques, en justifiant, par des arguments fallacieux et inadéquats, son choix qui, rappelons-le, le détache de la Sainte Communion. Les prétendues appartenances de membres du clergé (8) à ces associations ne sont pas des raisons justes et suffisantes pour se séparer du Dieu Saint de Jésus-Christ. Même s'il s'en trouvait quelque dignitaire extraordinaire de l'Eglise, il encourrait les sanctions prévues.

11- De la même manière, toute personne qui, malgré les injonctions de l'Eglise, se maintient dans ces associations, devra assumer toutes les conséquences de son choix. Elle n'aura pas de droit de condamner les décisions consécutives de l'Eglise et de ses responsables à divers niveaux.

(8) Nous savons, du reste, qu'une technique utilisée par les membres des associations maçonniques pour recruter des chrétiens consiste à leur faire croire que des prêtres et même des évêques font partie de leurs rangs. Nous affirmons, d'une part, qu'un prêtre ou même un évêque ne saurait supplanter l'enseignement de l'Eglise, et que, d'autre part, les membres de ces associations cherchent toujours à piéger les membres du clergé, afin de faire croire à leurs membres que ceux-ci aussi ont adhéré à leurs groupes. Ils n'hésitent pas à se mettre aux côtés de clercs, à prendre des photos avec eux, pour donner l'impression que ceux-ci sont des leurs. Prudence donc, et vigilance aussi !

12- C'est dire que des mesures pourrions être appliquées en ce qui concerne la sépulture chrétienne de personnes qui ont adhéré à ces associations et qui ne les ont pas quittées. Il ne s'agira pas de punir, mais d'aider les uns et les autres à prendre la voie juste, bien qu'étroite, celle qui vient de Dieu et qui conduit à Lui.

Au demeurant, conformément aux Canons 1347, 1364 et 1374, nous rappelons que celui qui appartient ou milite dans les associations ésotériques telles que la franc-maçonnerie, Eckankar ou la Rose Croix, s'expose aux sanctions suivantes :

1. Il n'est pas autorisé à recevoir la Sainte Communion et les autres sacrements.

2. Il lui est interdit de parrainer un baptême ou une confirmation.

3. Il n'est plus admis comme membre des structures paroissiales ou diocésaines.

4. Il lui sera refusé des funérailles ecclésiastiques, à moins qu'il ait montré quelques signes de repentance ou de pénitence avant la mort (canon 1184, §1).

5. Là où les funérailles ecclésiastiques sont acceptées par l'Evêque, aucun service maçonnique ne sera admis ni à la maison mortuaire, ni à l'église, ni au cimetière juste avant ou après les rites ecclésiastiques dans l'intention d'éviter des scandales publics (cf. canon 1184, §1, n° 3 et canon 1374).

6. De plus, en vertu du canon 455, §4, les membres des Associations maçonniques

ne sont nullement autorisés à être témoins de mariage ni à être membres d'aucune association de fidèles.

Nous en appelons aussi au sens pastoral des prêtres. Qu'ils accompagnent de leur prière, et de leurs conseils, ceux qui, par ignorance ou par erreur, font partie de ces associations maçonniques. Qu'ils soient prêts à éclairer ceux qui sont en recherche. Qu'ils sachent, comme le Christ, Maître et Seigneur, rejeter le péché tout en aimant le pécheur en quête de conversion.

Nous demandons aux prêtres, et plus particulièrement aux curés de faire preuve du discernement requis pour chaque cas, afin d'exercer la pastorale, l'art des arts (ars artem), en ayant toujours à l'esprit et au cœur la loi suprême de l'Eglise, à savoir le salut des âmes (Canon 1752). Mais qu'ils sachent faire preuve de fidélité dans l'annonce de la vérité dans la fidélité à l'Eglise, Corps du Christ.

CONCLUSION

13- Le présent message, nous y insistons, n'a pas été écrit à la légère. C'est en connaissance de cause, c'est-à-dire après étude longue et approfondie (Doctrines, rituels officiels et pratiques des différentes associations) que l'Eglise, Mater et Magistra - Mère et Educatrice - a confirmé sa position habituelle, historique à leur égard malgré ses efforts d'aggiornamento dans le sens du Concile Vatican II ; le constat est là, douloureux : la franc-maçonnerie n'a pas varié dans son essence. Aussi le fait d'y adhérer, cela est certain, met-il en cause les fondements de l'existence chrétienne de sorte que l'appartenance à l'Eglise catholique et l'appartenance à la Franc-maçonnerie s'excluent mutuellement.

14- Peut-être convient-il de préciser que notre message ne porte pas sur des personnes, mais sur les associations dont il est question ici. Une personne naturellement bonne peut, par erreur, par fausse ou mauvaise information, avoir adhéré à ces associations. Mais l'ignorance tue ; ces rappels veulent apporter le savoir et offrir la route de la vie.

Nous n'oublions pas non plus le sage et judicieux avertissement de Saint Thomas d'Aquin. Jésus dit : "Je suis le chemin, la vérité et la vie" (Jn 14, 6).

- Le chemin est aussi important que la vérité qui est la lumière, et que la vie à laquelle il aboutit...

- Le chemin indique la direction et le parcours

- La vérité est la lumière de la route

- La vie en est la finalité. Il faut savoir choisir le vrai, le bon chemin, sinon on s'égare. Ce qui veut dire : sur le bon chemin, même en boitant, on arrive au but. Par contre, sur le chemin erroné, plus on court, plus on s'éloigne du but. Le choix du chemin est absolument capital : ne nous trompons jamais de route !

Nous en appelons à la conscience des uns et des autres, et rappelons à tous que nous avons été rachetés à grand prix (cf. 1 Cor. 6, 20 ; 7, 23). Ne nous laissons pas entraîner par ceux qui, Saint Paul et tous les Apôtres les dénoncent à l'envi, professent des doctrines fausses et pémicieuses.

Prière finale
15. Daigne la Bienheureuse Vierge Marie, Mère du Bon Conseil et Epouse du Saint Esprit, nous obtenir de nous laisser sauver par Celui, Jésus, qui, seul, apporte le bonheur, et la paix, et la Vie.

Sainte Marie, Mère du bon Conseil, Epouse du Saint Esprit,

Prie pour nous, maintenant et à l'heure de notre mort, Amen.

Fait à Lomé, le 25 mars 2011 en la Solennité de l'Annonciation du Seigneur
Christian Ignacio BARRIGAH
BP 30162
Skype : ignaci
"Maître à moi, si je n'annonce pas la bonne nouvelle" (1 Corinthiens 9, 16)

GRAND HÔTEL DE LOMÉ

UN JOYAU À DÉCOUVRIR



Une vue de la Piscine



Cour verdoyante

Grand Hôtel de Lomé
Avenue de la Chance-Bretelle de Bè Klikamé
Face Directions Togocel & LONATO
Tél: (+228) 251 70 03/ 048 76 25/ 905 58 79; Fax: (+228) 225 07 93; Email:ghlsafiahouse@yahoo.fr

HÔTEL LA SAVOIR DU GROUPE LEOTA



Chambres cliatisées, ventillées, Dortoirs, Suites à des prix abordables.

Contact: (+228) 221 83 68/ (+228) 927 32 90
BP 139 /Tokoin Doumasséssé.



COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'EN RAISON DES TRAVAUX DE REFECTION DES ROUTES DANS LES VILLES DE LOME ET DE L'INTERIEUR DU PAYS ET CE, MALGRE TOUTES LES DISPOSITIONS PRISES, LE RESEAU TELEPHONIQUE ET INTERNET RISQUENT DE SUBIR PAR MOMENT DES PERTURBATIONS.

TOGO TELECOM VOUS PRESENTE DORES ET DEJA SES EXCUSES POUR LES DESAGREMENTS QUE VOUS POUVEZ SUBIR ET VOUS INFORME LE CAS ECHEANT, D'APPELER LE 119, NUMERO GRATUIT DEPUIS LE RESEAU TOGO TELECOM.

LA DIRECTION
GENERALE

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QUE SON SERVICE INTERNET SUBIT DES PERTURBATIONS DEPUIS QUELQUES JOURS. CES PERTURBATIONS SONT DUES A UN PROBLEME TECHNIQUE SURVENU SUR LE CABLE SOUS-MARIN EN CÔTE- D'IVOIRE.

TOGO TELECOM ET SON PARTENAIRE EN CÔTE D'IVOIRE S'ACTIVENT INTENSEMENT POUR RETABLIR LA SITUATION DANS LES PLUS BREFS DELAIS.

TOGO TELECOM VOUS PRESENTE TOUTES SES EXCUSES POUR LE DESAGREMENT ET VOUS REMERCIE D'ORES ET DEJA DE VOTRE AIMABLE COMPREHENSION.

LA DIRECTION



***CHEZ NOUS , VOUS
ETES CHEZ VOUS***

Côte Ouest, Village SOS-Kara

Téléphone : 661 03 61/232 94 00